



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

C L E



Compte-rendu

Commission Locale de l'Eau

Lundi 15 juillet 2019

Annexes :

- Proposition de ventilation de l'enveloppe Bonus du petit cycle de l'eau relatif au contrat global du bassin de l'Arve (tableau + carte)
- Diaporama de présentation

SYNTHESE

Les CLE assurant la mission de comité d'agrément des contrats globaux prévus par le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, cette réunion de CLE avait pour objectif d'attribuer le « bonus » exceptionnel du petit cycle de l'eau associé au contrat global du bassin versant de l'Arve.

Le lundi 15 juillet 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie en salle Jal-louvre à Arenthon, sous la présidence de M. Martial SADDIER, président de la CLE.

Liste des présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

M. Martial SADDIER (Région Auvergne Rhône-Alpes) a reçu pouvoir de Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières) a reçu pouvoir de M. Alain SOLLIET (CCFG)
M. Guy ROGUET (CC du Genevois)
M. Serge SAVOINI (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe)
Mme Josette CROZET (CC Cluses, Arve et montagnes)
M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo)
M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo)
M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut Giffre)
M. Etienne JACQUET (CC du Pays du Mont-Blanc)
M. Daniel BUFFLIER (CC du Pays Rochois)
M. Claude MOENNE (CC du Pays Rochois)
M. Jean-Pierre MERMIN (CC Faucigny-Glières)
M. Stéphane VALLI (SM3A)
Mme Dominique JIMENEZ (SM3A)
M. André PERRILLAT-AMEDE (SM3A)
M. Maurice DESAILLOUD (SM3A) a reçu pouvoir de M. Gérard BURNET (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :

L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie représenté par Noel GENTRIC
Le Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak représenté par M. Patrick OROSZ
AAPPMA Du Faucigny représenté par M. Pierre PEILLET
UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Pierre-Jean SERRET
La Fédération BTP 74 représenté par M. Eric VODINH
SNDEC représenté par M. Jean-Marc REYDET
Domaine Skiable de France représenté par M. Jean-Claude OLRV
ASTERS représenté par M. Christian SCHWOEHRER
UFC Que Choisir représentée par Mme Pierrette MENERAULT
EDF – Production et Ingénierie Hydraulique représentée par Mme Anne-Lise BOUVIER

COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Le Préfet de la Haute-Savoie représenté par M. Bertrand SOLDANO, a reçu pouvoir de la Direction Départementale de la Protection des Populations
Direction Départementale des Territoires 74 représentée par Mme Anne DUME a reçu pouvoir de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse représentée par Mme Florence EVRA-ASPORD a reçu pouvoir de l'ARS
Groupe de Gendarmerie de Haute-Savoie représenté par Mme le Colonel Rébecca HERBEPIN a reçu pouvoir du RTM
Agence Française pour la Biodiversité représentée par M. Alain AUBRUN, a reçu pouvoir de l'ONCFS

Invités :

M. Guy MOREL – Commune de Magland, DST
Mme Laure CASTEL – Agence de l'Eau
M. Lucas MARCHAND – Domaine skiable de France

Assistaient également :

Mme Stéphanie MUGNIER – SM3A, DGS
M. Nicolas LE MEHAUTE – SM3A-SAGE
Mme Charlène CARDOSO – SM3A-SAGE
Mme Clémence VESIN – SM3A-SAGE

Liste des absents représentés :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET (Conseil Départemental de Haute-Savoie) donne pouvoir à M. Martial SADDIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)

M. Alain SOLLIET (CC Faucigny-Glières) donne pouvoir à M. Bruno FOREL (CC4R)

M. Gérard BURNET (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc) donne pouvoir à M. Maurice DESAILLOUD(SM3A)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :

La Chambre de Commerce et de l'Industrie représenté par Mme Marie-Pierre PLANCHAMP, donne pouvoir à EDF

COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Direction Départementale de la Protection des Populations représentée par Mme Odile PETIT donne pouvoir au Préfet de la Haute-Savoie

ARS Auvergne Rhône-Alpes - Cellule Santé publique représentée par Mme Florence CULOMA donne pouvoir à L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation du bassin Rhône-Méditerranée représentée par M. Christophe BLANC donne pouvoir à la DDT74

ONCFS représenté par M. Stephane ANSELME-MARTIN, donne pouvoir à AFB

RTM représenté par M. Bruno LAILY donne pouvoir au Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie représenté par Mme le Colonel Rébecca HERBEPIN

Liste des excusés / absents non représentés :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Mme Julie GNUVA (Région Auvergne Rhône-Alpes)

M. Eric FOURNIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)

M. Joël BAUD-GRASSET (Conseil Départemental de Haute-Savoie)

M. Raymond MUDRY (Conseil Départemental de Haute-Savoie)

Mme Christine CHAFFARD (CC des Quatre rivières)

Mme Caroline LAVERRIERE (CC du Genevois)

M. Pierre-Jean CRASTES (CC du Genevois)

M. Amar AYEB (CC du Genevois)

M. Jean-François CICLET (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe)

M. Gilbert CATALA (CC Cluses, Arve et montagnes)

M. Marc IOCHUM (CC Cluses, Arve et montagnes)

M. Christian HENON (CC Cluses, Arve et montagnes)

M. Claude HUGARD (CC Cluses Arve et Montagnes)

M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo)

M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo)

M. Jean-Louis CONUS (Annemasse Agglo)

M. Maurice LAPEROUSSAZ (Annemasse Agglo)

M. Denis MOUCHET (CC de la Vallée Verte)

M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte)

M. Stéphane BOUVET (SIVM du Haut-Giffre)

M. Christophe BOUGAULT (CC du Pays du Mont-Blanc)

Mme Claire GRANDJACQUES (CC du Pays du Mont-Blanc)

M. Philippe DREVON (CC du Pays du Mont-Blanc)

M. André ALLARD (CC du Pays du Mont-Blanc)

M. Patrick BOUCHARD (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)

M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois)

M. Bertrand MAURIS-DEMOURIoux (CC Faucigny-Glières)

M. Jean-Claude BURNET (SM3A)

Mme Marie-Antoinette METRAL (SDIS 74)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Regroupement des guides de sports d'eau vive de l'Arve

CDPC 74- Comité départemental de pilotage du canyonisme en Haute Savoie

Fédération Départementale de Pêche et Protection de Milieu Aquatique 74

AAPPMA Chablais-Genevois

ATMB

Association Nationale des Maires de stations de Montagne

Fédération Départementale des Chasseurs 74

Pole Excellence Bois

Savoie Mont-Blanc Tourisme

Pro Mont-Blanc

France Nature Environnement 74

Mountain Wilderness France

Fédération Electricité Autonome Française

ENEDIS

Innovation et Développement du Tourisme

SNCF Mobilités Rhône-Alpes

COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Le Préfet coordonnateur de bassin, Pascal MAILHOS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

L'ONF

METEO France

REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :

Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

CIPEL

Electricité d'Emosson

RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS :

Collège	Présents	Représentés	Absents / excusés	Total
Elus	16	3	29	48
Usagers	10	1	18	29
Etat	5	5	4	14
Total voix délibératives	31	9	51	91
Représentants Suisse	0	0	3	3
Invités	3			3

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Cette réunion de CLE avait pour unique point à l'ordre du jour la validation des opérations pouvant bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau au titre du bonus exceptionnel de 10% sur les opérations du petit cycle de l'eau, dans le cadre du contrat global du bassin de l'Arve.

INTRODUCTION

Martial SADDIER, en sa qualité de Président de la Commission Locale de l'Eau accueille les participants et remercie les membres présents.

1 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 25 MARS 2019

Mme Anne-Lise BOUVIER représentant EDF est désignée en qualité de secrétaire de séance. Martial SADDIER soumet au vote de la CLE le compte-rendu de la dernière séance plénière de la CLE (le 25 mars 2019).

- Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 ATTRIBUTION DU BONUS EXCEPTIONNEL DE 10% SUR LES OPERATIONS DU PETIT CYCLE DE L'EAU DU CONTRAT GLOBAL DU BASSIN DE L'ARVE

❖ Propos introductifs par le président de la CLE

Martial SADDIER souhaite rappeler les éléments contextuels qui l'ont conduit à réunir la CLE aujourd'hui :

Evolutions du programme d'aides de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée

En qualité de président du comité de bassin, M. SADDIER rappelle les difficultés budgétaires auxquelles ont dû faire face les agences de l'eau françaises. La loi organique relative à la loi de finances 2018, prévoyait un prélèvement important sur le budget des Agence de l'Eau. L'agence de l'eau RMC était alors contrainte de revoir à la baisse ses engagements passant de 540 à 400 millions d'euros par an. Certains projets que l'agence de l'eau s'était engagée à soutenir financièrement dans le cadre du 10^e programme, ne pouvaient donc plus être soutenus (exemple sur le bassin de l'Arve : STEP de Magland, STEP Bonneville, raccordement Brison et Mont-Saxonnex...). Cette situation était inacceptable. M. SADDIER a réussi à obtenir du 1^{er} Ministre en août 2018 :

- Un engagement de la caisse des dépôts de près de 2 milliards d'euros pour faire des aqua-prêts (exemple sur le bassin de l'Arve : le SRB a signé le premier aqua-prêt du bassin RM pour un montant de 8 millions d'euros),
- Une rallonge sur le 10^e programme pour récupérer les dossiers sur lesquels l'agence de l'eau s'était déjà engagée.

Ce système a permis de sauver les engagements de financement à hauteur de 450 millions d'euros / an. Il remercie le Directeur général ainsi que les collaborateurs de l'agence de l'eau pour ce résultat qui a permis de sauver l'essentiel.

M. SADDIER explique que, compte tenu de ces contraintes budgétaires, certains dossiers ne pouvaient toutefois plus bénéficier d'aides financières de l'agence dans le cadre de son 11^e programme, au titre :

1. Que les agences de l'eau sont placées sous la tutelle du ministère de l'environnement et doivent suivre de fait, leur feuille de route (exemple : plus aucun financement des projets d'assainissement individuel),
2. Des arbitrages internes à l'agence sur des dossiers « queues de comètes du 10^e programme » qui avaient été déposés par les communes.

M. SADDIER cite le cas typique d'une petite commune de moyenne montagne sur le bassin de l'Arve (non classée en zone de revitalisation rurale) : la commune de Mégevette devant cons-

truire une STEP à la demande des services de l'Etat. Ce projet avait été conçu en 3 tranches. Les 2 premières tranches de raccordement ont été soutenues par l'agence dans le cadre du 10^e programme, mais la 3^{ème} tranche n'est plus éligible aux aides du 11^{ème} programme.

Sur le territoire de l'Arve : un bonus de 1,8 millions d'euros adossé au contrat global

Avec le soutien du Directeur Général de l'Agence, M. SADDIER a souhaité créer une enveloppe « bonus » adossée au dispositif du contrat global. Dans la délibération du 11^e programme d'aides de l'agence de l'eau, la création du bonus est associée à la partie du petit cycle de l'eau dont le montant représente 10% du montant global du contrat. La délibération autorise l'instance de gouvernance locale, représentée par la Commission Locale de l'eau, à désigner les projets locaux pouvant bénéficier de cette aide exceptionnelle. Il ajoute toutefois que c'est bien la commission d'attribution des financements de l'agence de l'eau (à la délégation de Lyon) qui a le mot final.

Le contrat global du bassin de l'Arve a été signé le 28 juin dernier générant une enveloppe bonus de 1,8 millions (tenant compte du montant des avances remboursables).

Dans les termes du contrat, la CLE du SAGE a été désignée comme l'instance de concertation locale chargée de ventiler cette enveloppe bonus. M. SADDIER explique que les travaux éligibles sont sur le point de commencer. Il est donc important que la CLE se prononce rapidement pour permettre à l'agence de l'eau de s'engager financièrement. C'est la raison pour laquelle il a souhaité réunir la CLE rapidement pour délibérer.

❖ Les critères de sélection et cas particuliers

M. SADDIER a travaillé avec l'agence de l'eau et Bruno FOREL pour faire une proposition selon les critères de sélection suivants :

1. Taille de la collectivité : priorité donnée aux collectivités (communes) de taille moyenne,
2. Projets éligibles au 11^e programme d'aides de l'agence de l'eau,
3. Taux d'aides identiques à ceux du 11^e programme,
4. Projets non financés dans le cadre du contrat global,
5. Calendrier de réalisation et avancement actuel des projets réalistes avec la durée du Contrat Global (2019-2022).

M. SADDIER évoque trois cas particuliers sur le territoire du SAGE :

- la CC du Genevois

Des travaux prévus sur la commune de Neydens pourraient bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau au titre du bonus exceptionnel du petit cycle. Il y a toutefois besoin de s'assurer que ce territoire ne soit pas classé non conforme en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). A ce titre, M. SADDIER sollicite les services de l'Etat pour lever cette non-conformité.

M. SOLDANO représentant le Préfet de la Haute-Savoie, note la demande et la transmettra au service concerné qui étudiera cette question.

M. SADDIER insiste pour que cette contrainte soit levée afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier du bonus exceptionnel du petit cycle de l'eau.

- Annemasse Agglo

M. SADDIER rappelle que dans le cadre du contrat global, l'agglomération bénéficie déjà d'une aide au titre du 11^e programme concernant le projet de traitement expérimental des micropolluants des effluents de la STEP de Gaillard. Ce projet nécessite le raccordement de la STEP française avec la STEP suisse et la demande porte sur le financement de la pose du tuyau de raccordement côté français.

M. SADDIER a pu obtenir l'engagement oral du Conseiller d'Etat du canton de Genève (A. HODGERS) de financer le tuyau côté français à hauteur du montant de l'aide accordé par l'agence de l'eau dans le cadre du contrat global (250 000 euros). A ce titre, M. SADDIER demande aux

élus d'Annemasse Agglo de considérer ces 2 x 250 000 euros comme une aide relativement exceptionnelle. Il explique en outre que les autres grandes villes du territoire sont traitées de la même manière.

❖ **Conditions d'attribution de l'aide « bonus »**

La proposition qui va suivre porte sur les communes rurales au titre de la solidarité de bassin.

Laure CASTEL rappelle les conditions de financement propres à l'agence de l'eau dans le cadre du contrat global (cf. diaporama de présentation) :

- Subvention à un taux maxi 30% montant des travaux
- L'aide ne pourra pas dépasser le montant fixé, mais il pourra être ajusté à la baisse en cas de diminution du coût des travaux.

M. SADDIER souhaite insister sur les conditions d'attribution liées à la communication. Il rappelle que le contexte budgétaire très tendu des agences de l'eau nécessite de mener une bataille permanente avec Bercy pour défendre le cadre de financement des agences. Il cite l'exemple actuel du financement des permis de chasse sur le budget des agences.

Dans ce cadre, M. SADDIER appelle au respect et à la reconnaissance des élus ayant bénéficié des aides de l'agence. Il insiste sur le caractère exceptionnel de cette aide et sur le besoin de communiquer pour pouvoir citer ce dispositif en exemple au parlement dans l'espoir de sécuriser le cadre de financement futur des agences.

❖ **Présentation des dossiers retenus**

L. CASTEL présente la proposition de l'agence de l'eau pour répartir l'enveloppe bonus du petit cycle de l'eau. Le listing des travaux retenus et la carte associée sont distribués aux membres de la CLE présents, ces documents sont annexés au présent compte-rendu. Chaque dossier est présenté et discuté en direct. Les échanges et les compléments d'information apportés en séance sont récapitulés ci-dessous (les porteurs de projet sont identifiés par un *) :

1. La commune de Mont-Saxonnex* (2CCAM)

Il est proposé d'accorder le plus gros montant de l'enveloppe bonus à la commune de Mont-Saxonnex pour le financement d'une opération exemplaire, à savoir le raccordement AEP avec la commune de Brison pour les besoins de défense contre les incendies. M. SADDIER ajoute que ce projet est exemplaire car celui-ci est entrepris dans un contexte politique avec deux communes appartenant à deux CC différentes. De plus, le jeune maire du Mont-Saxonnex accepte de réaliser ces travaux qui nécessitent de barrer la route pendant 1 an et ½. M SADDIER propose que la commune puisse bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'agence sur les 3 tranches de travaux pour un montant global de près de 200 000 euros sur 3 ans.

Anne DUME rapporte une remarque de la part de la Direction Départemental de Protection des Populations qui demande que l'ensemble des canalisations soient en PEHD dans le cas où ce secteur soit concerné par les règles sanitaires propres aux industries agroalimentaires. A priori, ce secteur serait peu concerné. M. SADDIER suggère que la DDPP fasse une demande officielle.

2. Les communes d'Etaux et de Saint-Sixt (CCPR*)

Pas de commentaires.

3. La commune Glières-Val de Borne, Marignier et Bonneville (CCFG via la Régie des Eaux Faucigny-Glières*)

Martial SADDIER précise que les travaux prévus sur Bonneville concernent une zone très rurale de la commune.

4. Les communes du Reposoir*, de Scionzier*, Nancy-sur-cluses*, Magland*, Marnaz*, Arâches-la-Frasse* (2CCAM)

Martial SADDIER rappelle que la CC n'est pas compétente en matière d'AEP, il est donc proposé d'attribuer une enveloppe bonus pour chaque commune ayant déposé un dossier. Il fait remarquer qu'au final, le montant global accordé à l'échelle de la CC est très intéressant (près de 700 000 euros).

5. Les communes de Les communes de Sixt-Fer-à-Cheval et de Samoëns (SI des Montagnes du Giffre* / CCMG)

Pas de commentaires.

6. Les communes de Chatillon-sur-Cluses et Saint-Sigismond (SIVU de Fontaines* / CCMG)

Pas de commentaires.

7. La commune de Taniinges* (CCMG)

Pas de commentaires.

8. La commune de Mieussy* (CCMG)

Pas de commentaires.

9. Les communes d'Onnion, Mégevette, Saint-Jeoire (CC4R ou SRB*)

A priori la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SRB qui aura les compétences AEP et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

❖ **Discussions**

M. SADDIER remarque l'absence de dossier sur la commune du Grand-Bornand. Il est demandé au maire présent s'il n'y a aucun dossier identifié sur la commune. A. PERRILLAT-AMEDEE (SM3A / maire du Grand-Bornand) identifie de gros problèmes d'assainissement sur le secteur du Bouchet. Les services de l'Agence de l'eau connaissent déjà la demande. Ce dossier n'apparaît pas dans le contrat global car il ne rentre pas dans les grilles du 11^e programme de l'agence de l'eau. M. SADDIER prend l'engagement auprès du maire de la commune, de faire une visite sur site avec le Directeur Général de l'Agence de l'Eau avant ou après la signature du bonus (cf. partie Conclusions).

M. SADDIER note que la somme des montants accordés sur les communes faisant partie de la 2CCAM est importante (700 000 euros). Il s'interroge sur la possibilité de retirer 30 000 euros (2x 15 000 euros) pour le redistribuer à la CC du Genevois (commune de Neydens).

F. EVRA-ASPORD précise que l'agence a travaillé à l'euro près et qu'il n'y a plus de marge. Si de nouveaux besoins étaient identifiés ailleurs, le seul levier possible serait d'ajuster le taux de financement.

L. CASTEL note que la plupart des dossiers retenus concerne des travaux de renouvellement des canalisations d'AEP.

M. SADDIER précise l'importance d'avoir une délibération unanime de la CLE qu'il pourra présenter devant la commission d'attribution des aides de l'agence. Il insiste sur l'importance de pouvoir discuter la présente proposition pour qu'elle soit partagée par l'ensemble des membres de la CLE. Il invite les participants à s'exprimer.

J. CROZET (2CCAM) rapporte un problème sur un réservoir d'eau potable situé près de la route départementale à Magland. Celui-ci serait sensible au passage des engins. L'agence de l'eau note la demande.

F. EVRA-ASPORD demande que pour les travaux à réaliser en 2019, les maîtres d'ouvrage puissent envoyer dossiers de demande d'aide (et notamment le formulaire) début septembre 2019 pour pouvoir décaisser en octobre. Elle précise qu'au-delà, ce sera trop tard.

M. SADDIER demande aux élus représentant chaque collectivité concernée, s'ils sont d'accord avec cette proposition. Tous sont d'accord.

E. JACQUET (CCPMB) souhaite remercier l'agence de l'eau pour leur soutien.

M. SADDIER les remercie et prend l'engagement d'être très attentif à la demande du maire du Grand-Bornand, notamment sur la question du financement partagé entre la SPL compétente et la commune.

B. SOLDANO (DDT74) rapporte qu'il aurait été appréciable d'avoir les documents de séance un peu plus tôt pour en prendre connaissance. M. SADDIER répond que les services de l'agence de l'eau ont fait comme ils ont pu dans de tels délais. Il appelle à leur compréhension.

A la marge du sujet abordé aujourd'hui, M. SADDIER fait un aparté sur l'extension des réseaux AEP. Il souhaite rappeler l'importance de rester vigilant à la conformité des PLU et insiste sur l'importance de réaliser des travaux de renouvellement de réseaux AEP existants. Il rappelle que l'agence de l'eau ne finance plus les projets de développement des réseaux AEP pour de nouveaux besoins. Sur le département de la Haute-Savoie, il pose la question de l'arrêt du développement. Pour lui, il est possible de continuer à développer les territoires à condition d'avoir une gestion responsable de la ressource et en particulier, en faisant des économies d'eau.

E. JACQUET demande s'il y a un dossier sur la commune de Domancy. F. EVRA-ASPORD demandera à vérifier au titre des aides classiques de l'agence.

❖ **Annonces et remerciements**

M. SADDIER annonce qu'une signature symbolique sera organisée en présence du DG de l'agence de l'eau autour du 29 août.

Il demande aux élus présents de faire en sorte que toutes les collectivités bénéficiaires du bonus soient représentées à cette occasion.

Il salue le travail de la CLE du SAGE de l'Arve en insistant sur l'intérêt de communiquer là-dessus. Il compare ce travail avec le bassin de la Maurienne qui s'engage à signer un contrat global de 500 000 euros (pour début d'année prochaine).

Il salue la présence du colonel HERBEPIN représentant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie.

Il salue également le travail conduit avec Domaines skiables de France représenté par M. OLRV, qui cèdera sa place à M. MARCHAND (représentant du domaine skiable de Combloux), en lui souhaitant la bienvenue.

Il remercie également le SNDEC pour sa forte implication dans la mise en œuvre de l'opération collective Arve Pure. Il salue le renouvellement de l'opération avec Arve Pure n°3, en ajoutant qu'il s'agira probablement du dernier, il est donc nécessaire de redoubler d'efforts.

Bruno FOREL a bien conscience que ce cadre de financement est une vraie chance pour les acteurs du bassin de l'Arve. Il regrette néanmoins la disparition des aides de l'agence sur les projets d'assainissement individuel. Il reconnaît toutefois que le territoire tire le meilleur parti de cette situation sous contrainte budgétaire. Il insiste en outre sur le fait que l'ensemble des contrats (contrat global, CTENS, PAPI 2) ont été signés pour des périodes relativement courtes. Il est donc important de se donner les moyens de les réaliser, faute de quoi des difficultés pourraient être rencontrées dans les demandes d'aides futures. Il ajoute que ce sera d'autant plus difficile que les élections municipales vont dessiner un nouveau paysage politique sur le territoire.

M. SADDIER a identifié avec le Préfet de Région, le besoin d'inventer un dispositif de suivi de la mise en œuvre de l'ensemble de ces contrats. Ils ont identifié ensemble le bassin de l'Arve comme un territoire pouvant faire l'objet d'une expérimentation de ce suivi coordonné entre services.

Il fait la comparaison avec une situation inacceptable vécue pour un projet d'aménagement sur le torrent de la Griaz dont les travaux devraient débuter en 2020, soit 10 ans après arrêt du projet. B. FOREL ajoute qu'il s'agit d'un dossier, qui plus est, sans création d'ouvrage. M. SADDIER appelle à l'intelligence collective et non individuelle entre les ingénieurs de tous les services concernés (exemple : enquêtes faune/flore 4 saisons). Il estime qu'une étude supplémentaire signifie 2 ans supplémentaires pour le projet (délais d'instruction réglementaires).

A. DUME précise qu'il y a besoin d'intégrer ces études dès le début de la conception du projet.

M. SADDIER répond qu'en signant le contrat global, il n'est pas possible de bloquer les chantiers sinon l'argent est bloqué à l'agence de l'eau et Bercy finira par faire des ponctions sur son budget.

❖ **Avis de la CLE du SAGE**

MS soumet cette proposition de répartition de l'enveloppe bonus au vote de la CLE du SAGE Arve, sous réserve des ajustements à réaliser entre la 2CCAM et la CC du Genevois.

Résultats du vote :

- **40 votes pour**
- **0 abstention**
- **0 vote contre**

Les membres de la CLE du SAGE de l'Arve, à l'unanimité :

EMETTENT UN AVIS FAVORABLE à la proposition d'attribution de l'enveloppe exceptionnelle dite « bonus » du petit cycle de l'eau du contrat global du bassin versant de l'Arve,

AUTORISENT Le Président de la CLE à proposer des ajustements mineurs dans l'affectation de l'enveloppe après identification d'éventuels travaux à conduire sur la Communauté de Communes du Genevois et selon les reliquats de subvention qui pourront être redistribués suite à l'avancement des différents projets soutenus,

AUTORISENT le Président de la CLE à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération, à transmettre cette liste à l'Agence de l'Eau pour instruction des demandes d'aides rédigées par les maîtres d'ouvrages concernés et au SM3A, structure porteuse du contrat global.

M. SADDIER remercie les membres présents pour ce vote à l'unanimité.

3 CONCLUSIONS

Martial SADDIER remercie les participants pour leur présence et leur soutien lors du prochain événement prévu le 29 août au Mont-Saxonnex.

Fin de la séance à 11h

Le secrétaire de séance

Le Président de la CLE

Anne-Lise BOUVIER (EDF)

Martial SADDIER



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 - sage@sm3a.com